



**Service régional et départemental
de la communication interministérielle**

Rouen, le 22 novembre 2018

**Schéma départemental d'amélioration des services au public (SDAASP) de
Seine-Maritime**

Arrêté préfectoral d'approbation du 22 novembre 2018

La Préfecture de la région Normandie, préfecture de la Seine-Maritime et le Département de la Seine-Maritime ont mené conjointement l'élaboration du schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public prévu à l'article 98 de la loi du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (loi NOTRe).

Conformément à la loi, le projet de schéma a été transmis pour avis aux établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre, au Conseil régional, ainsi qu'à la Conférence Territoriale de l'Action Publique (CTAP) et à l'assemblée départementale, lesquels se sont prononcés favorablement au projet présenté.

La préfète de la région Normandie, préfète de la Seine-Maritime, arrête donc aujourd'hui le schéma départemental d'amélioration des services au public (SDAASP) du Département de la Seine-Maritime pour les six prochaines années.

Ce schéma propose des actions pour faciliter l'accès des usagers à différents services publics et privés du quotidien (administrations, services sociaux ou d'accès à l'emploi, services à la personne, commerce de proximité, service de santé, etc).

Il va maintenant être mis en œuvre de façon effective, garantissant ainsi à chaque citoyen de ce département un accès le plus simple possible à l'ensemble des services publics auquel il peut souhaiter avoir recours.

Le SDAASP est consultable en ligne à l'adresse suivante :
<https://www.seinemaritime.fr/nos-actions/developpement-durable/schema-departemental-damelioration-de-laccessibilite-des-services-au-public.html>

Contact presse :

Service régional et départemental de la communication interministérielle
pref-communication@seine-maritime.gouv.fr - 06 86 59 40 49

Département de la Seine-Maritime :
Sylvie Suzanon - sylvie.suzanon@seinemaritime.fr - 02 35 03 54 12

SRDCI

tél. 02 32 76 50 14

7, place de la Madeleine – 76036 ROUEN Cedex

www.seine-maritime.gouv.fr et www.normandie.gouv.fr . Twitter : @prefet76 6 **courriel** : pref-communication@seine-maritime.gouv.fr